

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 6 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 6 juin 2022, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche, et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre et Francine Vallières.

Était absente : M^{me} la conseillère Valérie Rancourt

M^{mes} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2022-06-90 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-06-91 Adoption du procès-verbal ordinaire du 2 mai 2022

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que rédigé.

2022-06-92 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2022

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2022 soit adopté tel que rédigé.

2022-06-93 Approbation des comptes

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 48 266.58 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2022-06-94 Réflexion de la patinoire

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Omni-Tech Sports au montant de 68 463.17 \$ avant taxes pour l'achat et l'installation des bandes de patinoire neuves. Une subvention de 44 048.96 \$ est accordée pour ce projet.

2022-06-95 Réflexion de l'édifice municipal

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Construction J. Hovington au montant de 17 080 \$ avant taxes pour le remplacement de la toiture de bardeau de l'édifice municipal. Ces travaux sont effectués dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

2022-06-96 Réparation de l'asphalte sur la rue Drouin

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer une réparation d'asphalte sur la rue Drouin à l'endroit où le ponceau a été remplacé en 2019. Ces travaux sont estimés à 3 200 \$ avant taxes. La réparation sera conditionnel à l'obtention d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier 2022 ou s'il reste des sommes non utilisées des années passées.

Il est également résolu d'apporter une modification sur l'Avenue des Coulées au niveau de la rue Monseigneur-Lévesque car il y a un vallon depuis que le nouvel asphalte a été fait.

2022-06-97 Restauration de la sculpture du draveur

En 1984 M. François Bordeleau a fabriqué la sculpture du draveur au cœur du village, depuis ce temps cette dernière n'a pas été entretenue. M. Bordeleau nous propose de faire les travaux de restauration complète, incluant lavage sous pression, réparations des fissures, recouvrement au complet et peinture sur toute la surface. Le coût des travaux est de 3 477\$ payable en 2 versements, un au début des travaux et l'autre à la fin du projet. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de M. Bordeleau.

2022-06-98 Permanence d'emploi du journalier

En mars dernier, il a été résolu de procéder à l'engagement M Pascal Léveill  Lacerte au titre de journalier. L'engagement pr voyait une p riode d'essai de 3 mois prenant fin le 14 juin 2022. Cette p riode d'essai terminant prochainement, il est propos  par Priscillia Lefebvre, appuy  par Claude Laroche et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la Municipalit  de Poularies accorde la permanence d'emploi   M. Pascal L veill  Lacerte puisque ce dernier r pond aux normes et exigences de l'emploi.

Proposition d'achat d'un terrain

Ce sujet est remis   une s ance subs quente.

2022-06-99 DroneLogik

ATTENDU QUE les municipalit s de la MRCAO poss dent un logiciel « Gonet » afin d'illustrer matrice graphique et les donn es du r le d' valuation ainsi que diverses informations comme les orthophotos (image), plan de zonage, etc.;

ATTENDU QUE les orthophotos pr sentement disponibles sur Gonet datent de 2017;

ATTENDU QUE ces orthophotos cumulent un retard de 5 ans et qu'aucune mise   jour de celles-ci n'est pr vue;

ATTENDU QUE l'acc s   des orthophotos   jour et de qualit  est crucial afin de mener   bien les diverses t ches d'agents tels que : inspecteur municipal, arpenteurs, notaires, etc.;

ATTENDU QUE le groupe de g omatique AZIMUT associ  avec la compagnie « DroneLogik » offre le service d'orthophotographie de haute r solution;

ATTENDU QUE les avantages que repr sentent les orthophotographies de haute r solution sont nombreux :

1. Une r solution d'imagerie de 1,3 cm par pixel offrira une visibilit  optimale, permettant une prise de d cision juste et  clair e.
2. Une fr quence de mise   jour des images, obtenue aux 2 ans, favorisera une vision rapide et fid le de la r alit  des b timents sur le terrain.

3. À chacune des mises à jour, les couches (plan) pourront être superposées l'une sur l'autre afin de déterminer s'il y a eu des agrandissements et/ou des additions de bâtiments sur le terrain, identifiées par année de prise de photos.
4. L'élimination de la parallaxe (vue à plat du territoire) donnerait une meilleure précision en mesurage dans Gonet.
5. La précision absolue du terrain (-de 10 cm) évitera les déplacements sur le terrain afin de prendre des mesures ou confirmer celles-ci, le cas échéant, optimisant ainsi le temps de travail de l'inspecteur municipal dans chacune des municipalités desservies.

ATTENDU QUE l'accès aux orthophotographies de haute résolution permettra :

1. Une interprétation efficiente des images produites dans les projets Gonet, avec les fonctionnements de ce site déjà implanté dans les municipalités.
2. Le développement d'un historique d'images afin d'appuyer les présentations et démonstrations dans le temps.
3. L'examen et la mesure des fissures du sol directement sur les images.
4. L'octroi de dérogation mineure plus facile à représenter.
5. Des services aux citoyens et à l'interne plus précis, évitant des litiges et des incompréhensions.
6. Facilitera l'aide aux citoyens voulant localiser sur leurs terrains de futurs bâtiments.
7. Facilitera les réponses aux demandes des arpenteurs et notaires, notamment.

ATTENDU QU' il y a lieu que les employés de la municipalité aient accès à cette technologie afin d'assurer un suivi professionnel à ses contribuables et autres intervenants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest d'effectuer les démarches nécessaires en vue d'intégrer les orthophotographies de haute résolution effectuée par drone dans le logiciel « Gonet » pour notre municipalité, et que les frais encourus soient répartis entre les municipalités participantes à la hauteur du nombre d'hectares couverte par cette technologie.

2022-06-100 Demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé concerne des travaux de reboisement, scarifiage et dégagement de plantation;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 67 935.15 \$.

Il est également résolu que M. le Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies tous les documents nécessaires à cette demande.

2022-06-101 Appui au projet de service de garde éducatif dans la communauté

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Hugh Fortier et résolu à la majorité des conseillers présents, d'appuyer le projet « service de garde éducatif dans la communauté » instigué par le bureau coordonnateur CPE Les Petits Chatons, afin d'offrir aux familles de Poularies, un service de garde de proximité et de revitalisation du milieu.

2022-06-102 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 22h.

Maire _____ Greffière trésorière/dir.gén. _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.

